

Eco-Responsabilité de l'organisateur

(1/2)

ORGANISATEUR

- Nom **LANDING PRODUCTION**
- Adresse postale **39, av du Six Juin 14000 Caen**
- Tél. **09.51.62.36.84.**
- E-mail **landingproduction@free.fr**

MANIFESTATION

- Titre **FESTIVAL CONSEQUENCES**
- Date **5,6 & 7 Juin 2015**
- Lieu **Caen la Mer**
- Nombre de participants (env.) **50**

Je m'engage à...
(cocher les cases)



ENGAGEMENT 1 : INFORMER ET RESPECTER L'ENVIRONNEMENT URBAIN

Respect du site et des espaces naturels

- Faire l'état des lieux du site avant et après son utilisation
- Remettre en état le site utilisé et informer les personnes présentes des précautions à prendre pour préserver la propreté des lieux

Respect des riverains

- S'assurer de l'information des habitants concernés par le déroulement de la manifestation
- Respecter et faire respecter les biens des propriétaires (chemins, clôtures, portails, ...)
- Mettre en place un balisage et/ou une signalétique efficaces, discrets et conformes aux normes autorisées. Le balisage doit être amovible (panneaux, rubalise) et enlevé dans les 7 jours après la manifestation. Toute trace de peinture, y compris à marquage éphémère, doit être proscrite.

ENGAGEMENT 2 : RÉDUIRE L'EMPLOI DES SUPPORTS PAPIERS ET INTÉGRER DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LES COMMANDES D'IMPRESSION

- Mettre en place un site Internet de communication sur l'événement qui permette de limiter l'impression de certains documents
- Préférer le courrier électronique aux envois postaux (gain de temps et d'argent)
- Concevoir des documents en recto-verso
- Mettre en place un suivi détaillé des quantités imprimées et des quantités réellement diffusées (tracts, affiches)
- Lors de la consultation pour la prestation d'impression faire préciser les engagements du prestataire en matière d'environnement (ex. : exiger le label Imprim'vert)
- Privilégier des gammes de papier recyclé ou labellisé FSC
- Éviter les effets spéciaux (métallisés notamment) et les pelliculages (utilisation de produits chimiques dangereux pour l'environnement)
- Limiter autant que possible les aplats de couleur lors de la conception d'imprimés
- Indiquer sur les tracts et les affiches que l'événement s'engage dans une gestion respectueuse de l'environnement et citer des exemples d'actions
- Inscrire la mention : « Ne jetez pas ce document : triez-le pour qu'il puisse être recyclé »

ENGAGEMENT 3 : PROMOUVOIR LE COVOITURAGE ET LES TRANSPORTS ALTERNATIFS À LA VOITURE

- Promouvoir les sites de covoiturage dans les supports de communication de la manifestation (mise en relation de conducteurs et passagers)
- Inscrire sur les supports papier une phrase du type « Pour venir à la manifestation, pourquoi ne pas utiliser le vélo, le train, le bus, le covoiturage ?... »
- Donner un maximum d'informations (Internet, flyers, médias etc.) à propos des modes de transport alternatifs à la voiture : horaires des trains à partir de la gare la plus proche, plans de bus et métro, horaires des navettes, etc.

ENGAGEMENT 4 : INTÉGRER DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LES PRESTATIONS ET LES ACCESSOIRES PROMOTIONNELS

- Lors de la consultation, faire préciser au prestataire ses engagements en matière de qualité environnementale des offres
- Préciser la qualité des produits alimentaires (label Agriculture Biologique ou autres cahiers des charges). Penser à consulter les producteurs locaux et à commander des produits de saison !
- Réduire l'emploi d'eau en bouteille (substitution par l'implantation de fontaines), ne pas distribuer de sacs plastiques jetables pour les denrées alimentaires, etc.
- Sélectionner les objets promotionnels en fonction de critères environnementaux et éthiques

Eco-Responsabilité de l'organisateur

(2/2)



Je m'engage à...
(cocher les cases)

ENGAGEMENT 5 : RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

- En cas d'achat d'électroménager ou d'ampoules électriques, examiner l'étiquette énergie, qui informe le consommateur sur l'efficacité énergétique de l'appareil
- Installer des ampoules basse-consommation réutilisables aux endroits où une lumière électrique est indispensable dans la mesure où la puissance de l'éclairage n'est pas un frein.
- Compenser tout ou partie des émissions de gaz à effet de serre qui n'ont pu être évitées

ENGAGEMENT 6 : METTRE EN PLACE DES SYSTÈMES D'ÉCONOMIE D'EAU

- Équiper les différents points d'eau de systèmes anti-gaspillage (comme les aérateurs, qui ajoutent de l'air dans le flux d'eau).

ENGAGEMENT 7 : RÉDUIRE LES NUISANCES SONORES

- Limiter les horaires de diffusion de la musique
- Réaliser une étude sonore préalable, afin de retenir la configuration de sonorisation impactant le moins de riverains (possibilité de se faire assister gratuitement par un technicien acoustique de la Ville : 05.61.22.35.95)
- Pour les sonorisations de plein air : s'assurer que le niveau de pression acoustique ne dépasse pas 95 dB(A) en crête (utiliser un sonomètre)
- Encadrer les horaires de livraison sur le site, conformément à la «charte livraison» de Toulouse

ENGAGEMENT 8 : ORGANISER UNE BONNE GESTION DES DÉCHETS

- Disposer régulièrement, sur l'ensemble du site des « points propreté » comprenant au minimum trois conteneurs destinés à recevoir d'une part le verre, d'autre part les déchets recyclables et enfin les déchets résiduels. Prévoir une signalétique explicite et cohérente avec celle de la commune.
- Mettre en place une collecte sélective au niveau des cuisines, stands de restauration, buvettes ou au niveau de la technique (piles, déchets d'équipements électriques et électroniques etc.).
- Une attention particulière sera accordée aux déchets toxiques ou dangereux (piles, peinture, piquants/coupants, etc.). Déposer les encombrants en déchetteries.
- Installer sur site des cendriers visibles ou distribuer – gratuitement si possible – des cendriers de poche afin que les fumeurs puissent y stocker leurs mégots.
- Substituer à la vaisselle plastique de la vaisselle lavable (ou en dernier recours biodégradable)
- Instituer un système de consigne pour accompagner la mise à disposition de vaisselle lavable, afin d'en assurer le retour. NB : cette vaisselle constitue un bon support d'information à destination des utilisateurs.

ENGAGEMENT 9 : COMMUNIQUER SUR LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE ET FORMER LES DIFFÉRENTS LES INTERVENANTS

- Prévoir un ou plusieurs temps d'information aux moments les plus appropriés afin de sensibiliser les différents intervenants : bénévoles, prestataires, etc. Leur présenter l'ensemble de la démarche afin d'en montrer la cohérence et de les impliquer au maximum. Cette information / formation peut ne prendre qu'une à deux heures et se faire en s'appuyant sur un inventaire des actions
- Prévoir sur le site l'installation de points d'information sur l'environnement, soit en libre-service, soit avec la présence d'animateurs. Ces points d'information doivent regrouper au minimum des documentations relatives aux actions mises en oeuvre sur la manifestation.
- Communiquer quelques chiffres clés sur la production de déchets, la consommation d'énergie, le transport...

ENGAGEMENT 10 : PERMETTRE LA PARTICIPATION DE TOUS LES PUBLICS

- Envisager une tarification adaptée à certains publics (étudiants, demandeurs d'emploi, retraités etc.)
- Mettre en place des dispositifs permettant l'accès à tous les espaces de la manifestation
- Intégrer des clauses d'insertion professionnelle dans les recrutements et les commandes à des prestataires pour l'organisation le déroulement ou la désinstallation de la manifestation

AUTRES ACTIONS (FACULTATIF) :



.....

.....